

ORDRE
DU
JOUR



ÉCOLE D'APPLICATION PAUL BERT
4 place Quincaille
62000 Arras
☎ 03 21 71 49 52 fax 03 62 02 29 52
@ ecolepaulbertarras@orange.fr

Conseil d'école
du 09 / 11 / 2021

Mise en place
du nouveau
Conseil
d'école

Installation :

• La bienvenue est souhaitée à tous les participants, cinq parents élus se sont excusés et les deux représentants de la mairie également. Le référent municipal a été invité et est présent.

Attributions réglementaires :

• Les attributions du Conseil, et les principes de scrutin sont présentés et n'appellent pas de commentaires.

• **Vote du règlement intérieur :** Le vote du règlement intérieur 2021 2022 propose de reconduire le règlement en vigueur (en annexe).

Informations
sur
les actions pé-
dagogiques

Bilan de la rentrée scolaire :

• Pour le directeur, la rentrée est caractérisée par une stabilité des effectifs.

• Des modifications de personnels (enseignants quittant l'école) ont obligé à reconsidérer l'organisation prévisionnelle de juin à la fin du mois d'août. Grâce à deux enseignantes qui ont fait l'effort de changer de niveau, la répartition des élèves offre désormais de très bonnes conditions de travail, notamment dans les premiers niveaux CP et CE1.. Le directeur tenait à remercier les personnels concernées.

• Les effectifs sont également réduits dans le cycle 2 (moyenne de 20 élèves) grâce à des classes assez chargées en C3 (26 et 29 élèves pour les 3 classes).

Axe 1 du projet d'école : un lieu de réussites, le tour d'horizon pédagogique :

En une vingtaine de minutes, les enseignants de chaque classe dressent un tour d'horizon des ressentis pédagogiques de début d'année :

• D'une manière générale, les enseignants se montrent très satisfaits des ambiances de classes, propices aux apprentissages. Les effectifs très raisonnables aident en cycle 2, et les cohortes de cycle 3 semblent réellement bénéficier de bonnes cohésions de classes. Les priorités des élèves sont positivement orientés vers les apprentissages scolaires et l'envie d'apprendre.

• Pour les classes ayant bénéficié de la mise en place des évaluations nationales, les résultats sont conformes aux attendus pour les élèves de CP (à 3 ou quatre exceptions près), et également encourageants pour l'ensemble de la cohorte de CE1.

• L'hétérogénéité de niveaux dans certaines classes est compensée par des prises en charge pédagogiques adaptées. Ainsi il est rappelé que le CP ne sert pas qu'à l'entrée dans l'écrit mais vise grandement la construction de savoir faire (méthode de travail, capacités graphiques, postures d'élèves).

• Dans les classes dont certains élèves ont des problèmes de rythme, voire des difficultés d'apprentissage, les APC (aides pédagogiques complémentaires) sont mises en place après les cours, en petits groupes, les élèves concernés viennent après accord de la famille.

Axe 2 du projet d'école : un lieu de d'inclusion :

• Mme Roger, enseignante spécialisée du CEJS fait le point sur les élèves en inclusion dans les classes.

• M Fouache, directeur des études au conservatoire, fait le point sur la scolarisation en cham.

Axe 3 lieu de construction de compétences citoyennes

• Ce domaine du projet est en partie hypothéqué par les conditions de scolarisation sous protocole sanitaire stricte. Les actions « Parrain-filleul », comme « médiateur », et « rallyes inter-degrés », sont malheureusement mises entre parenthèses. Chacun garde l'espoir que des conditions meilleures et un protocole assoupli permettront de retrouver ces moments fondamentaux à l'avenir.

<p>Compte rendu du Conseil d'élèves</p>	<p>Le premier Conseil d'élèves s'est tenu avant le Conseil d'école. Quelques points sont évoqués, (les réponses qui ont été données sont entre parenthèses):</p> <ul style="list-style-type: none"> • PROPOSITIONS : horloge et miroir dans chaque classe (accepté) ; plus de sorties au musée ou autres (le parcours culturel de chaque classe comporte au moins 3 sorties, certaines sont déjà programmées) ; plus d'activités de jardinage (déjà réalisées dans certaines classes mais rappel des contraintes de programmes) ; ramassages déchets (périscolaire avec l'opération « capitain planet »?); traçage des buts dans le préau (question transmise à la mairie) ; Installation nouveau panier de basket (question transmise à la mairie) ; colorer les murs de la cour (pas ceux du bâtiment principal, question transmise à la mairie) ; bancs amovibles dans le préau pour le goûter du soir (question transmise à la mairie) ; brosses et poubelles à l'intérieur des WC (refus des brosses, mais est-ce envisageable de poser des poubelles fixées au mur : question transmise à la mairie). • PROBLEME : Pourquoi toujours les mêmes CM1 au restaurant scolaire du collège ? (une rotation sera organisée par période afin de faire profiter tous les CM1 des conditions de restauration du collège) ; certains élèves se plaignent de la qualité des repas de cantine (doléance transmise à la mairie)
<p>Questions des parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Question : Pouvons-nous avoir des informations sur la fin de chantier devant l'école ? Réponse : oui fin des travaux prévus décembre 2021 • Question : Un point d'information sur l'usage du dépose-minute rue Pierre Bérégovoy peut-il être diffusé à tous les usagers ? Réponse : la diffusion de l'information se fera par courriel via l'espace famille. • Question : Le 29 juin 2021 à 16h30, les élèves ont été libérés alors que l'école était cernée par les eaux rue des teinturiers et rue du Larcin ? Des élèves ont été mis en difficulté voire en danger, quel protocole pour les situations de danger prévisible de tout ordre. Réponse : lors de ces circonstances très exceptionnelles, il n'existe pas de protocole connu, c'est le bon sens qui a prévalu. Les élèves ne pouvant pas être recueillis à la grille avaient d'ailleurs été regroupés en sécurité sous le préau. • Question : Que faire pour améliorer la qualité des repas à la cantine. Celle-ci est jugée insuffisante (surtout depuis que certains élèves peuvent comparer aux repas servis au collège). Réponse : l'information a été remontée au service concerné, d'après eux le cahier des charges est respecté . Mais nous restons vigilant sur ce sujet.
<p>Informations sur les travaux en cours et réalisés</p>	<p>Travaux et aménagements réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les aménagements réalisés dans la cour (bancs, tables) pendant les vacances d'été sont très appréciés et constamment utilisés ! <p>Les demandes urgentes concernant la sécurité : travaux demandés de longue date, et toujours pas réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • installation de portes anti-panique à toutes les sorties de secours (recommandation commission de sécurité octobre 2013), • perçages de seconde porte à toutes les classes recevant plus de 19 élèves (recommandation commission de sécurité depuis plus de 12 ans), • sécurisation du dernier escalier du préau, <p>Les points préoccupants : travaux demandés de longue date, et toujours pas réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • (bâtiment A) la réfection de la façade <p>Les demandes pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • équipement des deux dernières classes non dotées en TBI ou VPI

<p>Les actions de l'Amicale</p>	<p>Confrontée au même protocole sanitaire que l'an passé avec des mesures sanitaires interdisant l'organisation de moments de convivialités (Marché de Noël, Fête de fin d'année,..), l'Amicale a néanmoins été très généreuse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution financière (environ 1500€) aux sorties éducatives organisées par chaque classe en cours ou en fin d'année. • Les élèves de CM2 ont également reçu un magnifique stylo en cadeau de fin de scolarité primaire. • Le directeur et les enseignants remercient les membres du bureau pour leur aide constante. • Des réflexions sont en cours pour la fin d'année et la période des fêtes. <p>Les fonds sont assez conséquents et permettent d'envisager de renouveler cette année les participations proposées l'an dernier.</p>
	<p>Conseil est clos à 19h45</p>

Fait le 16 novembre 2021, le directeur.



REGLEMENT INTERIEUR

1. Admission et inscription

1.1 Doivent être présentés à l'école élémentaire, à la rentrée scolaire, les élèves ayant six ans révolus au 31 décembre de l'année en cours. Le directeur procède à l'admission à l'école élémentaire sur présentation des documents obligatoires.

2. Fréquentation et obligations scolaires

2.1 La fréquentation régulière et ponctuelle de l'école élémentaire est obligatoire, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur. En cas d'absence prévisible, les personnes responsables de l'enfant en informant préalablement l'enseignant ou le directeur de l'école et en précisent le motif.

2.2 En cas d'absences répétées d'un élève, le directeur, en s'entourant de tous les avis utiles, prendra les mesures pédagogiques, éducatives, sociales et administratives qui s'imposent.

2.3 Dispositions communes, horaires du temps: lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30. Accueil surveillé 10 minutes avant le début des temps scolaire. A l'issue des temps scolaires, les enfants sont sortis à la grille, sauf s'ils sont inscrits à la cantine (midi) ou en étude (fin d'après-midi).

3. Vie scolaire

3.1 L'entrée dans l'enceinte scolaire est interdite aux élèves non accompagnés d'adulte en dehors des heures d'ouverture (§ 2.3).

3.2 L'ensemble des membres de la communauté éducative s'interdit tout comportement, geste, parole, ou tenue qui seraient susceptibles de constituer un manque de respect envers un autre membre de la communauté éducative. L'ensemble des membres de la communauté éducative s'engage à respecter les principes de la « Charte de la laïcité à l'école ».

3.3 L'ensemble des membres de la communauté éducative considère comme prioritaire la réussite scolaire des élèves et s'efforce par son sérieux, son travail et son attitude de favoriser celle-ci.

3.4 L'ensemble des membres de la communauté éducative s'interdit tout comportement, geste ou parole, qui seraient susceptibles de nuire à la réussite scolaire des élèves.

3.5 L'ensemble des membres de la communauté éducative s'interdit tout comportement ou geste qui risqueraient de constituer une dégradation ou un gaspillage du matériel public ou privé.

3.6 Les manquements au règlement intérieur de l'école, peuvent donner lieu à des sanctions qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles.

4. Hygiène et sécurité

4.1 Pendant les heures scolaires, l'équipe pédagogique exerce sa vigilance et s'organise pour que la sécurité des élèves soit constamment assurée.

4.2 L'ensemble des membres de la communauté éducative considère l'hygiène irréprochable comme une marque élémentaire de respect envers les autres membres de la communauté éducative.

4.3 L'ensemble des membres de la communauté éducative veille à ce que ne soit introduit à l'intérieur de l'enceinte de l'école que le matériel nécessaire au travail scolaire. L'utilisation des nouvelles technologies fera l'objet d'une vigilance particulière.

4.4 Pendant le temps scolaire, l'ensemble des membres de la communauté éducative veille à ce que ne soit consommé à l'intérieur de l'enceinte de l'école aucune nourriture, à l'exception de fruits et d'eau.

5. Dispositions finales

Le règlement intérieur de toute école publique est établi par le Conseil d'école. Il est reconduit ou modifié chaque année lors de la première réunion du Conseil d'école.

TOUTE PERSONNE ADMISE DANS L'ENCEINTE DE L'ÉCOLE S'ENGAGE À PRENDRE CONNAISSANCE ET RESPECTER CE RÈGLEMENT